



## « LE DROIT A L'ALIMENTATION : LA NECESSAIRE RECONNAISSANCE D'UN DROIT HUMAIN »

14, mars, 2023  
En visioconférence

Dans le cadre du Prix de recherche Caritas, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a organisé le 14 mars 2023 de 12h à 13h30 une "Rencontre Pour la Solidarité" digitale sur les enjeux autour de la reconnaissance officielle du droit à l'alimentation en tant que droit humain. La lauréate de l'édition 2022, Magali Ramel, y a présenté les résultats de sa thèse : « Le droit à l'alimentation en France et dans l'Union européenne ». Une approche théorique qui a été complétée par un regard de terrain apporté par Frédéric Hallez, Président du CPAS de Comines-Warneton & Administrateur délégué de l'Asbl Perspectiv'.

### PROGRAMMES/INTERVENANTS

- **Magali Ramel**, docteure en droit public et lauréate du Prix de recherche Caritas 2022 qui récompense sa thèse sur « Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France »
- **Frédéric Hallez**, Président du CPAS Comines-Warneton, afin de parler des réponses des autorités publiques sur le droit à l'alimentation
- **Denis Stokink**, Président de POUR LA SOLIDARITÉ-PLS

### MAGALI RAMEL - LE DROIT À L'ALIMENTATION ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE EN FRANCE

Alors que le droit à l'alimentation est consacré dans le droit international (droits de l'homme, droit humanitaire et plusieurs constitutions nationales), ce n'est pas le cas des pays développés. Il y a pourtant toute sa place : la précarité alimentaire existe également dans ces pays.

En France comme au niveau de l'Union européenne, il n'y a aucune protection juridique, texte constitutionnel où l'enjeu de l'accès à l'alimentation est reconnu. Le sujet de l'alimentation n'est cependant pas absent, mais il n'est pas vu par la dimension du droit, mais davantage dans sa dimension politique, vu par l'urgence de l'aide alimentaire, ou sous l'angle de la protection sociale.

Dans ce cadre, l'intervenante a souhaité réaliser une étude sous la problématique suivante : est-ce qu'il y a une plus-value à reconnaître le droit de l'alimentation en France, au regard de ce qui est déjà fait (au niveau politique par exemple) ? Dans ce cadre, la chercheuse a établi l'hypothèse de travail suivante pour guider sa recherche : repenser la compréhension des questions d'insécurité alimentaire.

## Gastronomie de la faim et règles sociales alimentaires

L'accès à l'alimentation comprend aussi des règles sociales qui entourent l'acte alimentaire. Ce ne sont donc pas seulement et uniquement des questions de santé ou nutritionnelles qu'il faut traiter. Il est crucial de réaliser un double élargissement lorsque nous nous préoccupons de l'accès à l'alimentation :

- Il est nécessaire de considérer également **les dimensions sociales et culturelles**. Exemple : la logique de violence alimentaire (Bénédicte BONZY) et ce serait donc un droit à protéger.
- Un tel questionnement nécessite aussi de prendre en compte **l'influence de l'organisation sociale et politique sur les comportements alimentaires**. Les facteurs sociaux, politiques, culturels, démographiques, environnementaux entraînent en effet des conséquences sur les comportements des individus. Ceci génère des inégalités, car les personnes victimes d'inégalités alimentaires sont tenues responsables de leurs comportements alimentaires si on ne prend pas en compte l'orientation du droit et des politiques publiques sur l'alimentation. Et cela va plus loin que les mesures qui concernent strictement la protection des personnes en termes de revenus pour subvenir à l'alimentation. **Ceci appelle donc à un changement de paradigme.**

Ainsi l'intervenante a souligné qu'il est nécessaire de prendre en compte le risque présent de renforcer des inégalités en ne se focalisant que sur une seule thématique de la problématique (exemple : crise environnementale, santé).

## FRÉDÉRIC HALLEZ - PRÉSIDENT DU CPAS COMINES-WARNETON

L'orateur signale que la notion de qualité de l'alimentation et plus largement une garantie du droit de se nourrir sont déjà intégrées dans les textes des Nations Unies. Cependant, l'intervenant revient sur le fait qu'alors que pour se nourrir aujourd'hui, deux sources de financements sont possibles : des revenus adéquats ou des aides alimentaires, davantage d'éléments doivent être pris en considération :

- En Belgique, les minimums sociaux ont augmenté de 23% et le brut doit arriver à 1 400 euros net en 2024-2025. Mais il y a également la question des bas salaires ; en effet, les salaires ne suffisent pas, il faut intégrer la dimension du pouvoir d'achat.
- Actuellement, le nombre de personnes qui viennent pour l'aide alimentaire augmente, malgré une augmentation des minimas sociaux.
- La remise en question des systèmes alimentaires et de la malbouffe : 40% de l'aide alimentaire provient de la récolte des invendus, 20% des dons et 40% du FEAD. Le bien manger n'est pas une priorité de l'aide alimentaire pour les bénéficiaires et ils peuvent alors se tourner vers la malbouffe.
- Ces bénéficiaires dépendent d'autres personnes, ce qui peut provoquer de la honte, de la lassitude de répéter leur situation ...

**On reste ici dans une gestion de la pauvreté et non une lutte contre la pauvreté avec les invendus.** Face à cela, il est crucial d'adopter une **réponse qui passe par le droit fondamental à l'alimentation et on pourra influencer sur les autres sujets : production, distribution, qualité de**

**l'alimentation.** Ce n'est pas le consommateur qui doit changer ses habitudes, mais on doit plutôt changer les propositions d'alimentation.

**Enfin l'intervenant a mis en avant le travail que mène actuellement la Commission européenne sur une législation-cadre pour des systèmes alimentaires durables,** puisque l'alimentation n'est pas seulement un enjeu de nourrir, mais aussi de durabilité, de production... Cette législation vient croiser d'autres mesures européennes telles que le Green Deal et le socle de droits sociaux.

*La Commission européenne travaille actuellement à la préparation d'un nouveau cadre européen pour un système alimentaire durable (FSFS), qui était prévu dans la stratégie "de la ferme à la fourchette" et dont la publication est prévue pour la fin de 2023. Ce cadre jettera les bases des changements systémiques nécessaires à tous les acteurs du système alimentaire, y compris les décideurs politiques, les opérateurs économiques et les consommateurs, afin d'accélérer la transition vers un système alimentaire européen durable, et fournira également un cadre pour la future gouvernance des systèmes alimentaires.*

## INTERVENTIONS DE LA SALLE

- **Intervention 1**

L'alimentation est d'abord dépendante de l'agriculture. Or actuellement c'est l'agro(petro) industrie qui produit les aliments en détruisant les sols et polluant la planète. Dans un contexte de chaos climatique et de limites de ressources énergétiques (pétrole, gaz, engrais ...), si l'on veut un droit à l'alimentation ne faudrait-il pas déjà assurer l'approvisionnement en aliments sur le long terme, ce qui veut inévitablement dire arrêter au plus vite l'agro-industrie pour remplacer par une agriculture vivrière, locale et paysanne qui conserve la qualité des sols et préserve les ressources ?

L'industrie agroalimentaire surproduit des denrées alimentaires dont environ 50% sont détruits avant toute consommation, afin de maintenir une logique de profit à court terme. Alors que près de 1 milliard de personnes sont mal nourries, nous produisons de quoi nourrir 15 milliards d'humains. Il s'agit donc d'avoir la lucidité de comprendre que la malnutrition est due aux règles capitalistes qui régissent les marchés et exploitent les paysans à travers le monde. Donc, ne faudrait-il pas d'abord arrêter la folie capitaliste productiviste court-termisme qui s'est emparé du monde au profit de quelques-uns, qui condamnent l'humanité à la famine à long terme ? *Comment faire pour s'y attaquer ? N'est-il pas nécessaire dans ce cadre-là de procéder à une réforme de la Politique d'agriculture commune (PAC) ?*

**Réponse de Magali Ramel :** *Effectivement, il y a un grand enjeu autour du système de production. Il est intéressant de réfléchir sur comment répondre à la sécurité alimentaire sans se fixer sur la surproduction. Concernant la PAC, il est nécessaire de changer de paradigme avec le droit à l'alimentation. Enfin en ce qui concerne la notion de protection sociale alimentaire, ceci permet de poser les enjeux, changer d'approche, MAIS cela n'exclut pas la nécessité de réforme au niveau de la PAC, et les inégalités d'accès à l'alimentation et la proximité pour les personnes.*

**Réponse de Frédéric :** *En ce qui concerne la question de la sécurité sociale alimentaire, cette notion souffre du manque de prise en compte et d'adoption par la partie industrielle de dire comment le produit qui est déposé dans les magasins ne répond pas aux exigences actuelles*

- **Intervention de Véronique Piret**

Madame Piret a souhaité mettre en avant les réalisations mises en œuvre de la part des États membres européens et notamment en ce qui concerne la Belgique par le niveau fédéral. Nous avons notamment tant l'implémentation du nutriscore, mais aussi la subsidiation de repas sains à l'école, un dernier élément crucial qui a une dimension tant alimentaire que sociale.

- **Elisa WEBER - SSpice it**

Elisa WEBER, chargée de projet à PLS, a présenté le projet Erasmus+ *SSPICE IT!* dont POUR LA SOLIDARITÉ-PLS est partenaire. Ce projet vise à développer un programme de formation intégrant le développement durable dans les métiers de l'HORECA. Il a pour objectif ainsi d'améliorer 3 types de compétences pour les personnes travaillant dans l'HORECA : durabilité, digital, et entrepreneuriat.

## CONCLUSION

Ce webinaire sur le droit à l'alimentation organisé par POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a été l'occasion de mettre en avant l'importance de reconnaître officiellement ce droit en tant que droit humain. L'intervention de Magali Ramel a montré que ce droit n'est pas vu comme un droit dans sa dimension politique, mais plutôt dans sa dimension sociale et culturelle, et que la reconnaissance de ce droit nécessite de prendre en compte l'influence de l'organisation sociale et politique qui influe sur les comportements alimentaires. Frédéric Hallez a quant à lui souligné l'importance de la qualité de l'alimentation et la garantie du droit de se nourrir. Il est donc nécessaire de réaliser un changement de paradigme pour protéger ce droit. Vrai défi d'un système alimentaire durable et ouverture politique au sein de l'UE pour porter le droit à l'alimentation : enjeu marketing, comment définir la qualité.